

CA14 08 0067

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 février 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

CA14 08 0068

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 4 février 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 4 février 2014, tel que modifié, en ajoutant au point 60.04 le dossier relatif à l'adoption d'une résolution pour la réalisation du raccordement du boulevard Cavendish.

ADOPTÉ.

---

CA14 08 0069

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 7 janvier 2014 et des séances spéciales des 7 et 20 janvier 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 7 janvier 2014 et des séances spéciales des 7 et 20 janvier 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

CA14 08 0070

**Première période de questions du public, de 19 h 33 à 19 h 36**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- Une présentation audiovisuelle pourrait rendre les choses plus concrètes pour les citoyens et permettrait une plus grande participation lors des séances.

*Réponse (Alan DeSousa) : il y a des présentations quand il y a des éléments plus techniques (exemple : présentations budgétaires ou Comité consultatif d'urbanisme) ou lors de consultations publiques. Nous sommes l'un des seuls arrondissements où on demande au directeur d'arrondissement d'expliquer les dossiers.*

---

CA14 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673001 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection de trottoirs et de chaussées découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2014.

*Le 4 février 2014*

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection de trottoirs et de chaussées découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0072**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143058001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer certains compteurs existants et pour l'ajout de compteurs pour les nouvelles constructions des secteurs Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer certains compteurs existants et pour l'ajout de compteurs pour les nouvelles constructions des secteurs Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0073**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142288001 relatif au lancement d'appels d'offres pour l'achat des équipements nécessaires à la réalisation du Complexe Sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder au lancement d'appels d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat des équipements nécessaires à la réalisation du Complexe Sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0074**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1136489001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080696 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 19 novembre 2013 et autorisant la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine;

*Le 4 février 2014*

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la grille d'évaluation et de nommer le comité de sélection qui étudiera les offres de services;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la grille d'évaluation pour le lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - un représentant de la Division des relations avec les citoyens
  - un représentant de la Direction des services administratifs
  - un représentant externe.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0075**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818017 relatif à une offre de services pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour trois ans.

ATTENDU que ces articles sont fabriqués de matières recyclables pouvant servir à d'autres usages et être réutilisées sous d'autres formes;

ATTENDU que la firme Targray technologie internationale inc. offre gratuitement à l'arrondissement ses services de recyclage des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2014;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre de services de la firme Targray technologie internationale inc., datée du 16 décembre 2013, pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2014, et ce, sans frais.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0076**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144924002 relatif aux services postaux pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2014.
- 2.- D'autoriser une dépense de 70 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CT1144924002: 63 141,98 \$) :

2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

*Le 4 février 2014*

**CA14 08 0077**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144924003 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la firme Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2014.
- 2.- D'autoriser une dépense de 25 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144924003 : 22 550,71 \$) :

2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0078**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950001 relatif à la retenue de services professionnels pour des activités d'administration et de transfert du Régime de rentes de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU que ce mandat consiste à produire les estimés de retraite, faire les autorisations de paiements, assurer le suivi des prestations, calculer l'indexation annuelle des retraités, ainsi que répondre à des demandes du Service du capital humain;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services professionnels de la firme Morneau Shepell ltée pour des activités d'administration et de transfert du Régime de retraite pour l'année 2014, pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133950004: 27 060,85 \$) :

2430.0010000.304710.01601.54390.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0079**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142298001 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes Télus et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 80 000 \$ en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2014.

*Le 4 février 2014*

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142298001 : 72 162,29 \$) :

2430.0010000.304753.01303.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0080**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140175001 relatif aux travaux d'injection des frênes privés pour l'année 2014 – Demande de soumissions 13-13308.

ATTENDU le Plan d'action montréalais de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne 2012-2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de sensibiliser les citoyens à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne et de les accompagner dans leur démarche volontaire de lutte contre l'agrile du frêne;

ATTENDU que l'adjudicataire du contrat percevra directement les frais de traitement des frênes auprès des citoyens et que les déboursés pour l'arrondissement sont nuls;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

Traitement d'arbre d'un diamètre de :	Quantité	Arbo Direct Itée		Arbo Design inc.	
		Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
10 à 40 cm	30	<b>238,00 \$</b>	7 140,00 \$	250,00 \$	7 500,00 \$
41 à 50 cm	30	<b>297,50 \$</b>	8 925,00 \$	300,00 \$	9 000,00 \$
51 à 60 cm	30	<b>357,00 \$</b>	10 710,00 \$	360,00 \$	10 800,00 \$
61 cm et plus	30	<b>416,50 \$</b>	12 493,00 \$	402,50 \$	12 075,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>39 270,00 \$</b>		39 375,00 \$
<b>TOTAL taxes incluses</b>			<b>45 150,68 \$</b>		45 271,41 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater **Arbo Direct Itée** pour effectuer les travaux d'injection des frênes privés pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 décembre 2013, laquelle percevra directement les frais de traitement des frênes auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0081**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175025 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'arrosage de 850 arbres pour un an - Demande de soumissions 13-13307.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Itée</b>	<b>48 786,19 \$</b>
Les Entreprises Daniel Robert inc	70 364,70 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 4 février 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Itée** le contrat pour le service d'arrosage de 850 arbres pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 28 novembre 2013, totalisant la somme de 48 786,19 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175025 : 44 006,52 \$) :  
2430.0013000.304768.07163.56509.015019

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0082**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679001 relatif à une dépense additionnelle aux contrats octroyés pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest pour cinq ans.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080537 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 août 2009 et octroyant des contrats de 3 254 953,80 \$ à Roxboro Excavation inc. pour le déblaiement et le déneigement du secteur 1 du secteur industriel ouest, et de 3 851 294,44 \$ à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour le déblaiement et le déneigement du secteur 2 du secteur industriel ouest, pour une période de cinq ans;

ATTENDU que les contrats de déblaiement sont octroyés sur la base de 180 centimètres par hiver;

ATTENDU que les quantités ont été dépassées au cours des quatre premiers hivers;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir 225 centimètres pour terminer la saison en cours;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 586 372,50 \$ au contrat octroyé à Roxboro Excavation inc. pour le déblaiement et le déneigement du secteur 1 du secteur industriel ouest, et de 793 327,50 \$ au contrat octroyé à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour le déblaiement et le déneigement du secteur 2 du secteur industriel ouest, pour cinq ans, aux prix et conditions des soumissions desdites firmes, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1143679001 : 1 244 528,40 \$) :  
2430.0010000.304716.03121.54590.014408.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0083**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts

*Le 4 février 2014*

et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, conditionnellement à l'octroi du budget nécessaire par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0084**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058023 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système d'identification de noms de rue pour plusieurs routes artérielles.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système d'identification de noms de rue pour plusieurs routes artérielles.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0085**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818015 relatif à la poursuite du partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2014.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la poursuite des travaux de protection, la conservation et la mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2014, et une subvention de 25 000 \$.
- 2.- D'autoriser une dépense de 41 069,17 \$ pour les travaux d'entretien dudit boisé.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA30818015 : 62 045,55 \$) :

2430.0010000.304740.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0086**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019014 relatif à un don et à un soutien technique et matériel à VertCité pour l'organisation de la 10e édition de l'Érablière urbaine.

ATTENDU que le mois de mars 2014 marquera la tenue de la 10e édition de l'Érablière urbaine sur le territoire laurentien ;

ATTENDU que l'événement se déroulera dans la semaine du 17 au 22 mars 2014 ;

ATTENDU que les organisateurs souhaitent bonifier les éléments de décorations et d'animations du parc Beaudet;

**Le 4 février 2014**

ATTENDU que quatre journées seront dédiées à des groupes scolaires, principalement classes d'accueil, les 18, 19, 20 et 21 mars ;

ATTENDU que le samedi 22 mars 2014 sera une journée grand public dédiée à l'ensemble de la population de Saint-Laurent ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 5 000 \$ à VertCité pour la 10e édition de l'Érablière urbaine.
- 2.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA113401904 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0087**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050001 relatif à l'octroi de subventions à différents comités pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir le développement des comités sportifs du territoire en contribuant au paiement des frais d'arbitrage, à l'achat de chandails et d'équipement et à la location des systèmes techniques et de conception des décors;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder les subventions aux comités sportifs suivants pour l'année 2014 :

ORGANISME	MONTANT
Comité de Ringuette de Saint-Laurent	3 000 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent	9 800 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	7 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc.	45 600 \$
Club de soccer de Saint-Laurent	27 500 \$
Comité de Basketball de Saint-Laurent	6 000 \$
Club de patinage artistique de Saint-Laurent	6 000 \$

- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1142050001 : 105 400 \$):

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0088**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299039 relatif au troisième versement de la contribution financière au Centre Communautaire Bon Courage pour les années 2012 à 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

ATTENDU la résolution numéro CA12 080093 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012 et accordant une subvention annuelle de 30 500 \$ au Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2012, 2013 et 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est



**Le 4 février 2014**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le troisième versement de 30 500 \$ au Centre communautaire Bon Courage pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299039 : 30 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0089**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299040 relatif à un don à Éducation Plus pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Éducation Plus pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299040: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0090**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145005001 relatif à l'octroi de subventions à douze organismes du troisième âge.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2014 :

ORGANISME	MONTANT
Demeures Sainte-Croix	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 550 \$
Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty plus Friendship club of Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 455 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$
St-Laurent Senior Citizen's Neighbourhood Association	1 000 \$

*Le 4 février 2014*

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1145005001 : 13 755 \$):

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000  
12 755 \$

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000  
1 000 \$

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0091**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299001 relatif à la contribution financière annuelle 2013 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080024 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et accordant une subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'entente quinquennale de soutien financier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une subvention de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2014.
- 2.- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à négocier une nouvelle entente triennale pour la période de 2015 à 2017.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299001 : 14 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0092**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143058002 relatif à une subvention à l'Association sportive de Saint-Laurent pour trois tournois annuels.

ATTENDU que des employés cols bleus de l'arrondissement participent aux *Tournoi de Hockey inter-municipal*, au *Festival de Hockey de Montréal* et au *Tournoi inter-municipal de balle donnée des cols bleus* depuis plusieurs années ;

ATTENDU que ces tournois sont organisés par différentes associations et que les cols bleus de diverses villes et arrondissements du Québec sont appelé à y participer;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent (employés représentant l'arrondissement) pour trois tournois en 2014, soit au *Tournoi de Hockey inter-municipal de l'ATPA*, au *Festival de Hockey de Montréal* et au *Tournoi inter-municipal de balle donnée des cols bleus du Québec*.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143058002: 4 400 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0093**

**Le 4 février 2014**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 28 janvier 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0094**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner du 29<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts  
de Montréal au Centre Sheraton de Montréal

Le 7 mars 2014

1 table de dix

1 000 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140664002 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0095**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 janvier 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 4 février 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0096**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5005, avenue Félix-Leclerc dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'installer une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 janvier 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5005, avenue Félix-Leclerc dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'installer une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0097**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 9800, boulevard Cavendish dans la zone S11-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 janvier 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 4 février 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 9800, boulevard Cavendish dans la zone S11-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0098**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 925, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges avant et latérale.

ATTENDU qu'à l'item 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 janvier 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 925, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges avant et latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0099**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1495, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1495, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté sur la proposition d'affichage du 21 janvier 2014.

ADOPTÉ.

---

*Le 4 février 2014*

**CA14 08 0100**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2102 au 2134 et du 2170 au 2202, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2102 au 2134 et du 2170 au 2202, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique dans les tons de rouge « Dublin », « Sahara », « Tudor », « Flaminco III », « Victoria », « Louisiane », « Flaminco II », « Anthémis », « Champlain » de la compagnie Hanson, ou leurs équivalents. Le troisième étage, correspondant à la toiture, sera couvert de bardeaux d'asphalte.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0101**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la création du lot 5 423 651 et la construction d'un bâtiment industriel au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la création du lot 5 423 651 et la construction d'un bâtiment industriel au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de murs rideaux, de blocs architecturaux de couleur « Galaxy et Executive gray » fini Tex-Stone et Rock-Stone de la compagnie Shouldice et de revêtement de panneaux métalliques de couleur « Zinc et Imperial White » au fini lisse de la compagnie Kingspan, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0102**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 1320, boulevard Jules-Poitras dans la zone I13-062 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 4 février 2014*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté lors de la séance, et de soit reprendre la proposition approuvée en août 2013 ou d'attendre une proposition bonifiée.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0103**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement et une modification au revêtement extérieur du bâtiment commercial situé au 3330, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement et une modification au revêtement extérieur du bâtiment commercial situé au 3330, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la brique soit teinte dans les tons de gris et non peinte.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0104**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'opération cadastrale créant les lots 5 289 499 à 5 289 503 en front du boulevard Cavendish et des rues des Outardes et Jean-Gascon dans la zone S13-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'opération cadastrale créant les lots 5 289 499 à 5 289 503 en front du boulevard Cavendish et des rues des Outardes et Jean-Gascon dans la zone S13-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0105**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseigne pour l'organisme situé au 685, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité

*Le 4 février 2014*

consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 15 janvier 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseigne pour l'organisme situé au 685, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0106**

Le règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1134547087).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 janvier 2014, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0107**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144924001 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2014, les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 1<sup>er</sup> mai 2012 adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-3 fixant les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

---



*Le 4 février 2014*

**CA14 08 0108**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152001 recommandant au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation afin de permettre le branchement de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le plan de rétention a été approuvé par la division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu du Règlement numéro 1047 sur la rétention des eaux pluviales sur la propriété privée.

ATTENDU qu'un permis de construction du bâtiment #300351605-13 a été émis le 12 décembre 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) (partie 2: aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation, la compagnie Structube ou son mandataire devra obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de réaliser ses ouvrages, soit permettre le branchement au réseau municipal desservant d'un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, situé dans une zone industrielle.

ATTENDU que selon l'article 32.3 de cette loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEFP;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Conditionnellement aux interventions favorables manquantes des Directions des services centraux.

De recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation afin de permettre le branchement de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0109**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950002 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Mathieu Audette au poste d'élagueur à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, en date du 18 décembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0110**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950003 relatif à l'abolition d'un poste de col blanc et à la création d'un poste de professionnel à la Division environnement et protection du territoire de la Direction des travaux publics.

*Le 4 février 2014*

ATTENDU qu'il y a lieu de transformer un poste vacant d'agent technique en environnement en poste professionnel de conseiller en planification - environnement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abolir un poste de col blanc et de créer un poste de professionnel à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0111**

ATTENDU l'annonce par monsieur Anthony Calvillo de sa retraite après 19 saisons dans la Ligue canadienne de football (LCF);

ATTENDU qu'au cours de sa carrière, monsieur Anthony Calvillo a établi plusieurs records, faisant de lui le meilleur passeur de l'histoire de la LCF;

ATTENDU que monsieur Anthony Calvillo était le quart-arrière étoile des Alouettes de Montréal et qu'il réside avec sa famille à l'arrondissement Saint-Laurent depuis quelques années;

ATTENDU que monsieur Anthony Calvillo a fait preuve d'un courage exceptionnel tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle;

ATTENDU que la famille Calvillo s'est vue décerner en 2007 l'Ordre des Grands Laurentiens, soit la plus haute distinction remise par l'arrondissement Saint-Laurent pour reconnaître l'apport exceptionnel des citoyens et des organismes au mieux-être de la collectivité laurentienne;

ATTENDU que la famille Calvillo a mis à profit sa notoriété pour amasser des fonds permettant la rénovation de la salle familiale de l'unité des malades hospitalisés en hématologie-oncologie de l'hôpital Royal Victoria;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par les conseillers Francesco Miele, Aref Salem, Maurice Cohen et Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De saluer la brillante carrière de monsieur Anthony Calvillo et de lui souhaiter une longue et agréable retraite.

ADOPTÉ

---

**CA14 08 0112**

Le bilan annuel 2013 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1130818016).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

---

**CA14 08 0113**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2013 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

*Le 4 février 2014*

**CA14 08 0114**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 30**

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Adopter une résolution pour la réalisation du raccordement du boulevard Cavendish.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des éléments suivants :

- Une bourse de 15 000 \$ a été offerte à la cinéaste Catherine Proulx pour son projet médiation destiné aux enfants de Chameran visé par une démarche de RUI, dont 7 000 \$ provient du Conseil des arts, 4 000 \$ de l'arrondissement et 4 000 \$ de la Direction de la culture et du patrimoine.
- Les Féeries d'hiver auront lieu les 7, 8 et 9 février. Des activités sont prévues aux parcs Beaudet, Cousineau et à la Bibliothèque Du Boisé.

**CA14 08 0115**

ATTENDU la résolution numéro CA13 080533 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 août 2013 relative à la planification intégrée de l'axe de la Côte-de-Liesse en lien avec l'axe Cavendish, de concert avec l'ensemble des partenaires impliqués;

ATTENDU le projet de raccordement du boulevard Cavendish;

ATTENDU QUE ce projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport adopté par la Ville de Montréal en 2008;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont menées au choix d'un scénario optimal;

ATTENDU QUE le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du site de l'hippodrome à Montréal;

ATTENDU QUE la mise à jour de ce projet devra également considérer les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi;

ATTENDU QUE la mise à jour du projet devra également considérer les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du CP et du CN, notamment celles à actualiser relativement aux aspects de sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dans le respect des exigences de l'acte de cession du site de l'hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification de l'axe Côte-de-Liesse) et en prenant en compte la capacité de Décarie (art. 5.2.4 et art. 6.2.4);

ATTENDU QUE cette exigence de l'acte de cession ramène le projet à une étape de planification, soit à une étape préalable qui permettra de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation;

ATTENDU QUE des sommes ont été mises à disposition en septembre 2013 par le Conseil d'agglomération de Montréal pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish au PTI de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a inscrit à son programme triennal d'immobilisation une somme de quarante-quatre millions de dollars (44 000 000 \$) suivant le récent acte de cession du site de l'hippodrome par le Gouvernement du Québec (art. 5.2.3);

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 4 février 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans un intérêt commun, de :

- a) réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish sur la base du scénario optimal, et ajuster ce scénario aux nouvelles réalités;
- b) convenir d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0116**

Deuxième période de questions du public, à 20 h 30

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Pierre Beaulieu, du 445, rue Ouimet :

- Quand allez-vous finaliser les travaux aux trottoirs autour du métro Du Collège (ils sont encore en asphalte).

*Réponse (Alan DeSousa) : nous verrons si on doit l'inclure dans les travaux en 2014.*

- Compteurs d'eau : nouvelle génération avec radiofréquence.

*Réponse (Véronique Doucet) : la Ville demande un relevé papier lorsque la facturation est faite. Nous sommes en discussion pour que l'application «Proread » soit utilisée à sa pleine capacité à la Ville.*

- Certains arrondissements n'ont pas de compteur. Il y a une iniquité entre les consommateurs.

*Réponse (Alan DeSousa) : l'effort fait est reconnu dans la taxe foncière. Le Service de l'eau fait des analyses sur les grands consommateurs (les industries, les commerces et les institutions) puis il se concentrera sur le résidentiel.*

---

**CA14 08 0117**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 41.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---